

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU JEUDI 14 AVRIL 2016

20h30

L'an deux mille seize, le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.

Date de convocation : 08 avril 2016

Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, Mme GROBON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, Mme DUFRANNE, M. REGNIER, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. LANTEZ, M. RUMEAU, Mme TRANNOY

Excusés : M. THOMAZON (pouvoir à Mme BODCHON-SEREIN), M. DEGREMONT (pouvoir à Mme DUFRANNE)

Secrétaire de séance : Mme DOMINGOS-FREIRE

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :

Après avoir apporté les corrections suivantes à la demande de Monsieur RUMEAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 08 mars 2016. Il est ainsi modifié :

2/ SCHEMA DE MUTUALISATION :

Monsieur Rumeau réitère sa remarque faite également lors de la réunion avec les élus : pour les habitants de nos villages, peu importe comment sont gérées les finances, la RH, l'entretien, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité et le service, mais surtout que cela reste « indolore » sur la feuille d'imposition qui est déjà assez lourde.

11/ PANNEAUX PUBLICITAIRES :

Monsieur Rumeau propose d'installer des panneaux déroulants qui permettraient d'annoncer les commerces de la commune mais également d'être vecteurs de la communication pour des informations communales.

2/ TAUX DES TAXES LOCALES 2016 :

Monsieur le Maire donne aux Conseillers les éléments suivants pour alimenter leur réflexion et leur permettre de choisir leur vote :

- La commune de Nointel reste située dans le « milieu de classement » concernant les taux comparativement aux 18 autres communes de la Communauté de Communes du Clermontois
- Vu la situation économique actuelle, et notamment la baisse des dotations d'Etat, une légère augmentation des taux serait utile au budget de la commune

- Néanmoins, il comprend qu'en cette période de crise une augmentation même minime soit refusée
- Aucune pression n'est donc faite sur les Conseillers qui sont absolument libres sur leur vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 11 voix pour d'augmenter de 0,5 % le taux des taxes locales, 4 voix (Mme DUFRANNE, M. DEGREMONT, M. RUMEAU et Mme TRANNOY) étant contre toute augmentation.

Les taux des taxes locales pour 2016 sont donc les suivants :

Taxe d'habitation :	13,74 % (au lieu de 13,67 %)
Taxe foncière (bâti) :	33,80 % (au lieu de 33,63 %)
Taxe foncière (non bâti) :	65,80 % (au lieu de 65,47 %)

3/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE :

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande de subvention de Monsieur le Directeur de l'école pour l'achat de 12 tapis de sol pour permettre aux élèves de pratiquer des activités gymniques et sportives à la salle Henri Sénéchal.

Le montant total de cet achat s'élève à 1 248 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € à la Coopérative Scolaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 600 € à la Coopérative Scolaire.

Par ailleurs, Monsieur RUMEAU pose la question du stockage de ces tapis. Madame LEFEVRE répond qu'un lieu de stockage des produits ménagers a été créé, libérant de la place pour stocker ces tapis.

4/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES :

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande de subvention de l'Association des Sauveteurs de l'Oise et d'une demande de subvention de l'Association Française des Sclérosés en Plaques.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention à ces associations.

M. RUMEAU rappelle sa remarque formulée lors du dernier Conseil, à savoir que ce type de subventions devrait être accordé par l'Intercommunalité, d'autant que le nombre de demandes risque d'augmenter au fil du temps. La finalité est surtout que ces subventions n'aient pas de conséquence pour le contribuable. Monsieur le Maire lui répond que dans ce cas ces subventions pèseraient sur le budget de l'intercommunalité et que de toute façon c'est toujours le même contribuable qui paierait.

5/ CREATION D'UN POSTE SAISONNIER D'ADJOINT TECHNIQUE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le contrat d'avenir en cours arrive à échéance au 30 avril 2016.

Pour faire face à un besoin d'un agent entretien des espaces verts supplémentaire pour la période « printemps/été », Monsieur le Maire propose que soit créé un emploi saisonnier d'adjoint technique du 1^{er} mai 2016 au 30 septembre 2016.

M. RUMEAU remarque que ce type de contrat ne sera sans doute plus possible l'année prochaine avec la mutualisation. Par ailleurs, il pose la question de l'opportunité de prendre un autre agent que celui envisagé, qui apporterait des compétences différentes. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas sa façon de faire et que de plus le recrutement du personnel relève de la seule compétence du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique, 35h/semaine, pour la période allant du 1^{er} mai au 30 septembre 2016.

6/ VOTE DU BUDGET 2016 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter le budget primitif suivant pour l'année 2016.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : **869 299 €**
- Section d'investissement : **367 184 €**

En investissement le budget 2016 prévoit :

- Les travaux aux vestiaires du stade municipal
- Le paiement de la pose de l'enseigne et de la plaque d'inauguration de la salle Henri Sénéchal
- L'aménagement de la voirie prolongée de la rue du Bas Parc vers la D931
- L'aménagement sécurité de l'école et du stade avec la pose de ralentisseurs
- Le raccordement de la Mairie, de l'école et du stade au réseau collectif d'assainissement
- L'achat d'une nouvelle tondeuse pour les services techniques
- L'achat de mobilier dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité

Par ailleurs, le budget 2016 prévoit un peu plus de 50 000 € de dépenses imprévues (dont 30 000 € en investissement).

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2016 à l'unanimité.

7/ TRAVAUX AUX VESTIAIRES DU STADE – POINT SUR LES SUBVENTIONS ENVISAGEES :

Monsieur RUMEAU informe le Conseil municipal que la demande de subvention qu'il avait formulée pour la commune auprès du Conseil Régional pour l'aménagement des vestiaires et l'achat d'un pare-ballons a reçu une réponse négative.

Le Conseil municipal décide donc de solliciter l'aide de la Fédération Française de Football (à hauteur de 20% de la dépense subventionnable) et le Département de l'Oise (à hauteur de

36%) pour un montant de travaux et d'achat de 16 907 € H.T, décomposés de la manière suivante :

- Travaux pour l'agrandissement des vestiaires joueurs : 4 628 € H.T.
- Achat de vestiaires pour les arbitres (Algeco) : 12 279 € H.T.

Le plan de financement est donc le suivant :

- Fédération Française de Football (20%) : 3 380 €
- Conseil Départemental (36 %) : 6 080 €
- Commune (44 %) : 7 447 €

8/ AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION :

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal, pour avis, le Schéma de Mutualisation élaboré par la Communauté de Communes du Clermontois.

Il rappelle qu'il ne s'agit que d'un avis simple, c'est-à-dire que le Conseil Communautaire n'est pas obligé de suivre les avis des Conseils municipaux. Par ailleurs, l'avis n'a aucune incidence sur la décision d'intégrer, ou pas, le Schéma de Mutualisation.

Si des questions ou inquiétudes concernant le bilan financier de ce Schéma ou le fonctionnement concret des services mutualisés sont soulevés par les Conseillers, néanmoins le Conseil municipal décide à l'unanimité de rendre un avis favorable.

9/ DECISION SUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SCHEMA DE MUTUALISATION :

Après avoir rendu un avis favorable sur le Schéma de Mutualisation, le Conseil municipal décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'intégrer ce Schéma.

Il exprime néanmoins des réserves sur l'aspect financier et son éventuel impact sur le contribuable. Le Conseil municipal se montrera particulièrement vigilant sur ce point.

Si des augmentations étaient engendrées par cette mutualisation, elles devraient être compensées par ailleurs par des économies.

10/ AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER (ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA SOCIETE WELDOM) :

La société Weldom sollicite, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, l'autorisation de procéder à l'extension de sa plate-forme logistique implantée à Breuil-le-Sec assortie d'une demande d'instauration de servitudes d'utilité publique

Une enquête publique a été décidée par arrêté préfectoral. Elle se déroule du 21 mars au 02 mai 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de Nointel de se prononcer sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (le Conseil municipal ayant jusqu'au 17 mai 2016 pour rendre l'avis).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de rendre un avis favorable.

11/ LECTURE DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER 2015 :

Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil municipal pour exercer, ou non, le droit de préemption au nom de la commune.

Comme la loi l'y oblige, Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal des décisions prises en 2015.

12/ QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur REGNIER souligne le succès de la brocante du 03 avril, la météo y étant pour beaucoup.
- Madame DUFRANNE souligne que des passages piétons seraient à repeindre. Ces travaux sont d'ores et déjà prévus, quand la météo se sera stabilisée.
- Madame DUFRANNE demande également que le chemin derrière la dernière maison de la Cavée de Bailleval soit nettoyé.
- Elle souhaite enfin que soient rappelées différentes obligations : pour les personnes revenant de la coupe du bois, dans la Cavée de Bailleval, qu'ils nettoient les saletés laissées sur la route ou qu'ils évitent les périodes humides ; que soit respectée la réglementation sur le bruit le dimanche matin
- Monsieur LANTEZ signale que la canalisation en bas de la Cavée de Bailleval a besoin d'être récurée, étant pleine de boue. Les services de la Communauté de Communes en seront informés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 22h15.

A Nointel, le 20 avril 2016.

Le Maire,
Philippe LADAM